

## Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du MARDI 18 NOVEMBRE 2025 à 20h30

Le 18 novembre 2025 à 20H30, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal BŒUF, Maire.

Étaient présents : MM BŒUF Pascal ; LAFOND Anne-Marie ; GASTARD Patrick ; BOINOT Florence ; PIERRON Pierrette ; LOISEAU Laurent ; BOUCHAUD Thomas ; PEROTEAU Christelle ; ARRIVÉ Bruno ; BRETON Pierre-Yves ; GRANGE Cécile ; LACOUX Jean-Marc ; NICOLAS Marie-Noëlle

Absents : DEZON Marie-Pierre ; BONNARDEL Isabelle (Proc à C. PEROTEAU) ; (Proc à I. BONNARDEL)

Secrétaire : GASTARD Patrick

Présents : 13 Représenté : 1 Absents : 2 Votants : 14

Le quorum est atteint, la séance est ouverte à 20H30.

### 1- Désignation du/de la secrétaire de séance = **GASTARD Patrick**

### 2- Approbation du compte-rendu de la dernière séance = **14 POUR**

### 3- Subventions aux associations 2025 = **14 POUR**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de répartir le crédit inscrit à l'article 65748 – subventions pour les associations et les scolaires. Le Conseil Municipal décide la répartition suivante :

	2025
A D M R	787.00
AGV (base 2100 € + peinture 500 €)	2 600.00
Amicale des Bielles	315.00
Amicale des donneurs de sang Villefagnan*	315.00
Amicale des Sapeurs-Pompiers (rbst DJ du 14 juillet)	525.00
AMV (base 315 €)	315.00
Anciens combattants FNCR	472.00
Anciens combattants, prisonniers et veuves de guerre	472.00
APE (Ass des parents d'élèves écoles publiques)	315.00
APEL (Ass des parents d'élèves écoles libres (privées))***	210.00
Ass sportive du collège (UNSS)	157.00
Ass Tracteurs rétro du Nord Charente	315.00
Ass Les Petits Pas (base : 315 €)	315.00
Chorale les Poly'Sons du Val	315.00
Comité des fêtes (base 315 € + rbst repas et présence équipages, cavaliers et calèche 1 230 €)	1 545.00
Football Club (base 2100 € + 500 €)	2 600.00
Médaillés militaires**	0.00
Professionnels de santé	105.00
Société de chasse la Diane (base 525 €)	525.00
Temps Réel Gigacircus	105.00
V A L (base 210 € + 1000 € Triathlon)	1 210.00
Ass Chemin du hérisson	50.00
Cassiopée	50.00
Collectif services publics	50.00
EIDER	100.00
Prom'haies	50.00

Restos du cœur	70.00
Soutien hôpital de Ruffec	70.00
AFM téléthon	100.00
France Alzheimer	50.00
Institut Bergonié Bordeaux	50.00
<b>TOTAL</b>	<b>14 158.00</b>

\* Pour l'Association des Donneurs de Sang, Florence Boinot se charge de faire un courrier rappelant, qu'étant donné la domiciliation du siège à Villefagnan, il aurait été souhaitable de prévenir la mairie que les collectes 2026 ne se feront pas à la salle des fêtes de Villefagnan.

\*\* L'association des Médaillés Militaires étant dissoute, la subvention est annulée.

\*\*\* L'APEL demande une subvention plus importante (300 €), mais Monsieur le Maire souhaite qu'un dossier de demande de subvention soit présenté le mois prochain.

#### 4- Vente du lot 12 au Lotissement Les Bosquets = **13 POUR**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Lionel BOISSET, domicilié 23 Lotissement Les Vignes des Tribottes 16240 Villefagnan, souhaite acquérir le lot n° 12 du lotissement Les Bosquets - Mme Cécile Grange sort de la salle et ne participe pas au débat, ni au vote.

Le lot n° 12 est :

- cadastré section YC numéro 129
- d'une superficie de 1 051 m<sup>2</sup>
- à l'adresse 12 rue des Charmilles
- pour le prix TTC de dix-sept mille huit cent soixante-sept euros (17 867 €), hors frais d'actes notariés.

#### 5- Délibération suite à l'enquête publique de COGEST'EAU = **0 POUR, 10 ABSTENTIONS et 4 CONTRE**

Suite à l'enquête publique du 24 octobre au 24 novembre 2025 sur l'autorisation unique pluriannuelle de prélèvement de l'eau sur le périmètre de l'OUGC COGEST'EAU, le Conseil Municipal doit délibérer sur le projet.

#### 6- DM 2 budget Commune pour intégration des résultats ex-AFAF de Courcôme = **14 POUR**

Suite à la dissolution de l'AF COURCÔME RAIX LA FAYE VILLEFAGNAN par l'arrêté préfectoral du 06 août 2025 et des délibérations de la commune de VILLEFAGNAN du 18 avril 2024 et de l'association foncière du 22 mars 2024 n° 2024-05 et le PV de l'AG de l'AF n°2024-1 AG du 17 mai 2024, il faut intégrer le résultat reporté de l'AF qui nous a été transféré.

Pour ce faire, le conseil municipal devra prendre une Décision Modificative de la façon suivante :

- Dépenses de Fonctionnement : CHAP 011 : 546.93 €
- Recettes de Fonctionnement : CHAP 002 : 546.93 €

#### 7- Vote du coefficient de modulation pour la redevance performance (assainissement) = **14 POUR**

Dans le cadre de la préparation de l'exercice 2026, notre collectivité doit adopter, par délibération, les contre-valeurs applicables aux **redevances de performance « assainissement »**.

Ces contre-valeurs se calculent selon la formule suivante :

***Tarif 2026 fixé par l'Agence de l'Eau x Coefficient de modulation***

L'an dernier, les coefficients avaient été prédefinis par les Agences de l'Eau. Pour 2026, en revanche, il vous revient de simuler nos coefficients :

- Pour l'assainissement : directement auprès du portail des téléservices des Agences de l'Eau.

La délibération s'appliquera à toutes les factures émises à compter du **1er janvier 2026**.  
En l'absence de délibération, les contre-valeurs de l'année précédente (2025) seront reconduites.

#### Décide :

- De fixer, à compter du 1er janvier 2026, la contre-valeur suivante :
  - Assainissement collectif : [Tarif 2026 de l'Agence × coefficient de performance] = **0,XXXX €/m<sup>3</sup>**  
**Soit 0.25 x 0.45 = 0.1125 €/m<sup>2</sup>**
- Cette contre-valeur sera facturée et recouvrée auprès des usagers du service public et reversée à la collectivité compétente.
- La présente délibération sera transmise au représentant de l'État dans le département, publiée et notifiée conformément à la réglementation en vigueur.

#### 8– Vote du RPQS 2024 du SIAEP = **14 POUR**

Monsieur le Maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service D'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

- ✓ **ADOPTÉ** le rapport sur le prix et la qualité du service public D'eau potable du SIAEP du NORD OUEST CHARENTE. Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

#### 9– PLUi : avis et remarques sur le règlement écrit **Dossier reporté à la prochaine réunion du CM**

Décision est prise de retirer le linéaire d'activités commerciales à protéger dans la Grand'Rue et la Rue du Dr Feuillet.

#### 10- Devis

\* Éclairage du stade de foot en LED : devis du SDEG16

Total des travaux = 113 651.61 € TTC

Part de la collectivité = 29 630.17 € - subvention de la FAFA = 5 000 € = 24 630.17 €

À voir s'il existe d'autres subventions (Département,...) pour le **budget 2026**.

\* Projet PEAC : Fresque sur le mur du stade de rugby

Financement à 80 % par l'intermédiaire de la DRAC et 20 % pour la collectivité.

6 projets de retenus dont Villefagnan, 68 élèves vont participer (18 CE1 et CE2 de St Exupéry, 18 du collège A Micheneau, 14 de l'ALSH et 20 filles du club de rugby)

Les agents techniques devront auparavant nettoyer le mur et lui mettre une sous-couche de peinture.

Le projet est prévu pour le printemps 2026.

La longueur du mur du stade est de 137 m et 2 devis présentés :

Pour la totalité du mur = 2 591.40 € TTC = **14 POUR**

Pour 75 m linéaire = 1 931.60 € TTC

\* Ralentisseurs Route de Chef-Boutonne :

Pour diminuer la vitesse, une proposition d'installation de cousins berlinois est faite avec présentation d'un devis de Mavasa pour 5 cousins (1 à l'écluse, 2 face au gymnase et 2 en face de chez Mme Chojnacki) et leur signalétique, pour un coût de 5 282.52 € TTC = le vote est reporté à plus tard.

## 11- Questions diverses

- Point ressources humaines : Didier Allain a demandé sa mutation vers le Conseil Départemental, à l'agence de Mansle. Il prendra ses fonctions en tout début d'année prochaine. Remplacement en interne par Florian Lacroix.

Remplacement de Françoise Leray, qui termine son contrat à la fin du mois, pour son départ à la retraite. Recrutement à envisager début janvier 2026 pour un mi-temps. Monsieur le Maire et Anne-Marie Lafond ont reçu Diane-Sophie Marignan qui a déjà pris contact aussi avec la mairie de Montjean.

- Pot de départ de Françoise Leray prévu le 27 novembre 2025, à 17H, en mairie. Les élus sont invités et ce sera l'occasion de remettre la carte cadeau aux agents municipaux.

- les voeux du Maire sont prévus le 23 janvier 2026 à 19H, à la salle des fêtes.

- Pour le 14 juillet 2026, le feu d'artifice se fera avec l'entreprise habituelle (RIC Collectivités), prévu le 14 juillet pour un budget de 4 200 €. A voir pour de la musique en plus, pour 200 €.

- Conférence du PETR sur l'intelligence artificielle : Réunion le 12 décembre 2025, à Courcôme. Cécile Grange représentera la commune.

- Toujours pas de réponse pour le projet SOLIHA concernant le prêt et le planning des travaux.

- Remise des diplômes du brevet, au collège Albert Micheneau, vendredi 21 novembre 2025.

- PLUi : Changement de destination pour les façades (commerces) de la Grand'Rue et de la Rue du Dr Feuillet. Bruno Arrivé explique pourquoi il n'est pas d'accord avec cette situation. Après avoir rencontré les propriétaires de ces rues, ils ont écrit un courrier dont Bruno ARRIVÉ nous fait la lecture. Un débat s'instaure. Peut être que le Conseil Municipal pourrait se rapprocher des commerçants pour les aider et avoir ensemble une vision à plus longs termes.

- « Villes et Villages Fleuris » : La commune a obtenu sa première fleur.

- La médiathèque La Clé des Mots organise « Les petits Champions de la Lecture », le samedi 28 février 2026, à la salle des fêtes, à 14H30. Il y a déjà un groupe de travail composé d'Isabelle Epinoux, Isabelle Bonnardel, Cécile Grange, Lisette Nicolas-Ballet, Marie-Noëlle Nicolas, Florence Boinot et Monsieur le Maire.

- Florence Boinot et Laurent Loiseau doivent se réunir concernant les tarifs des salles à appliquer lorsque les agents les louent. Trois conseillers municipaux vont se joindre à leurs réflexions : Anne-Marie Lafond, Pierrette Pierron et Cécile Grange.

- la quantité de sapins commandés, cette année, a diminué. 45 sapins (au lieu de 60 l'an dernier) vont décorer le centre-bourg et leur décoration est assurée par Marie-Noëlle Nicolas, Cécile Grange et Isabelle Bonnardel. Il y aura un grand sapin devant la mairie, à récupérer le 26 novembre 2025, chez Monsieur Couvidat de Chasseneuil.

- Gérard Prévost se plaint que la porte du cimetière est toujours grande ouverte.

- Pascal Chojnacki demande à ce que la voirie de l'impasse entre la boucherie et le logement, dont sa famille est propriétaire, soit réparée.

- Jean-Marc Lacoux remarque de nouvelles incivilités au plan d'eau : des motos.

- Éclairage au parking du porche : réfléchir à en installer à LED et/ou solaires.

Séance levée à 23H45.

